



COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

Séance du 7 décembre 2016

– Procès-verbal –

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail s'est réuni le 7 décembre 2016 à 9h30 au SDIS du Nord – 65 Place Rihour, sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSIN, Président du CHSCT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- M. Jacques HOUSSIN – Président du CHSCT
- M. Nicolas SIEGLER – Titulaire
1^{er} Vice Président du SDIS du Nord, Conseiller Départemental, Adjoint au Maire de Cambrai
- M. Aimé DUQUENNE – Titulaire
3^{ème} Vice Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de LILLE, Maire de GRUSON
- Mme Annie LEYS - Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de WATTIGNIES
- M. Henri GADAUT – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Adjoint au Maire de Watrelos

Membres représentant le Personnel :

- M. David MIRLAND – Titulaire
CIS DENAIN – CGT
- M. François MASSIN – Titulaire
Groupement 5 – CGT
- M. Hugues TETAERT – Titulaire
CIS ROUBAIX – CGT
- M. Guillaume PIWON – Titulaire
CIS VALENCIENNES - CGT
- Mme Valérie MULLOT - Titulaire
Groupement Territorial 2 – Avenir Secours
- M. Jean-François PANZERA – Titulaire
CIS VALLEE DE LA LYS – CFTC
- M. David LADAGNOUS - Titulaire
CIS CAUDRY – Syndicat Autonome
- M. Yann GROUX – Titulaire
CIS FORT MARDYCK – SUD
- M. Sébastien FLAMENT – Suppléant
CIS CAMBRAI – CGT
- M. Jérémy DOURS – Suppléant
CIS TOURCOING – CGT
- M. Mickaël DESLOOVER – Suppléant
CIS VIEUX CONDE – SNSPP-PATS-FO
- M. Grégory VERCOUTRE – Suppléant
CIS SECLIN – Syndicat Autonome
- M. Bruno LESCORNEZ – Suppléant
CIS FORT MARDYCK – SUD

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :

- Mme Marguerite CHASSAING – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale
- Mme Barbara COEVOET - Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale
du Nord
- Mme Sylvie BRACHET – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Maire de BERGUES

- M. Régis CAUCHE - Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de LILLE, Maire de CROIX
- M. Maxime CABAYE – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord
- Mme Isabelle FERNANDEZ - Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE, 1^{ère} Adjointe au Maire de LOON-PLAGE
- M. Jean-Noël VERFAILLIE – Suppléant
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
- M. Eric RENAUD – Suppléant
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental, 1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Amand-les-Eaux
- Mme Sylvia DUHAMEL – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale, Conseillère Communautaire, Maire de Bruay-sur-l'Escaut
- Mme Isabelle BULTÉ – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale, Conseillère Communautaire
- M. Luc MONNET – Suppléant
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental, Maire de Templeuve en Pévèle
- M. Michel PLOUY – Suppléant
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental, Conseiller Régional, Conseiller Communautaire
- M. Jean-Marc GOSSET – Suppléant
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental

Membres représentant le Personnel :

- M. Sébastien WATRY - Titulaire
Groupement Bâtiment – SNSPP-PATS-FO
- M. Angélo CARLUCCI – Suppléant
CIS ORCHIES – CGT
- M. Maroine FATHALLAH – Suppléant
CIS HAUTMONT– CGT

- M. Jean-Rémy FAVIER – Suppléant
CIS LESQUIN – Avenir Secours
- M. Bernard MAJOT – Suppléant
CIS CAMBRAI – CFTC

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :

- M. le Colonel René SPIES
Directeur Départemental Adjoint
- M. Frédéric THIERY
Directeur des Groupements RESSOURCES
- M. le Commandant Sébastien BOUCHE
Chef du Pôle Hygiène, Sécurité, Environnement et Conditions de Travail
- Mme le Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS
ACFI
- M. le Lieutenant Colonel Dominique JACQUES
Chef de Groupement Territorial 1
- M. le Lieutenant Colonel Jean-Jacques MOLIERE
Chef du Groupement Territorial 2
- M. le Lieutenant Colonel Stéphane BEAUVENTRE
Chef du Groupement Territorial 3
- M. le Lieutenant Colonel Philippe DESORMEAUX
Chef du Groupement Territorial 4
Chef du Groupement Territorial 5 par intérim
- M. le Docteur Marc ROLLET
Médecin de Prévention
- M. Benoît THUMEREL
Directeur du Groupement Organisation et Pilotage RH
- Mme Barbara LEROY LAIDEBEUR
Chef du Service Affaires Statutaires, Relations Sociales, Direction des Groupements RESSOURCES
- Mme Hélène GAINETDINOFF
Chef du Service Affaires Statutaires et Relations Sociales Adjointe, Direction des Groupements RESSOURCES

Est intervenu en tant qu'expert durant la séance :

- M. Rodrigue BAUCHET
Psychologue du Travail

Monsieur le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il précise qu'il s'agit de la 2ème réunion puisque la première (celle du 9 novembre) n'a pu se tenir faute de quorum.

Madame LEROY LAIDEBEUR rappelle que cette séance peut se tenir sans condition de quorum. Elle procède ensuite à l'appel.

Monsieur MASSIN annonce la lecture d'une déclaration liminaire.

Monsieur MIRLAND salue l'assemblée et souhaite une bonne fête de Sainte Barbe. Il précise que la déclaration a été préparée conjointement par la CGT et le Syndicat Autonome.

« M. le Président du CHSCT,
Mesdames et messieurs les élus,
M. le directeur départemental du SDIS 59,

Lors de la cérémonie officielle de Sainte Barbe, vous avez plébiscité en termes très élogieux l'action des sapeurs-pompiers du Nord.

Toutefois, nous constatons un différentiel très important entre ces propos et la réalité quotidienne vécue au sein de notre administration par les Sapeurs Pompiers.

Je vous rappelle que les Sapeurs Pompiers Professionnels (SPP) du Nord sont des salariés de la fonction publique territoriale (des fonctionnaires) qui sont représentés par les membres élus du CHSCT.

Notre mission est bien de protéger les femmes et les hommes oeuvrant au sein du SDIS 59 et ce, afin de garantir l'hygiène, la sécurité ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

C'est sans aucun doute dans cette oeuvre commune que nous garantirons un service public de qualité aux citoyens du Nord. Si nous soutenons dans le cadre du CHSCT le principe d'une application intelligente de la réglementation, nous n'acceptons pas pour autant de voir l'ensemble de nos questions balayées, ignorées ou retardées sur la base de rappels à la loi.

En effet, nous vous rappelons aussi la loi et la réglementation dont vous êtes les législateurs et notamment le décret 85-603 modifié. Ce rappel ne se fait pas à sens unique ! Nous sommes déjà cléments en termes de réunion du Comité car au-delà de trois réunions obligatoires le comité est réuni par son Président à la suite de tout accident dans les conditions prévues par le point 2 de l'article 33-1 de la Loi du 26 janvier 1984.

Nous vous ramenons aux articles 5.1 et 5.2 qui concernent les déclenchements pour les DGI ainsi que tous les accidents de service qui doivent être traités en moins de 48 heures.

Pour preuve, ces 10 derniers jours, pas moins de 5 DGI ont été saisis et plusieurs accidents sans pour autant être suivis...

De plus, l'article 58 vous ramène une nouvelle fois à la loi avec une demande de CHSCT exceptionnel qui doit être effectué dans un délai d'un mois maximum ...

Nous ne devons pas avoir la même notion du temps. A ce sujet, seul le Président a répondu à notre courrier en ce qui concerne l'absence des élus, en nous indiquant que ceux-ci « étaient très sollicités » en fin d'année ... Quels intérêts portent-ils aux problèmes des Sapeurs Pompiers et personnels administratifs ? Ne devrions-nous pas être prioritaires ?

Pas plus tard qu'hier en Comité Technique vous avez montré une grande démonstration d'absentéisme ! Aujourd'hui, nos collègues souhaitent avoir des réponses aux questions que nous avons mises à l'ordre du jour.

M. le président, depuis votre arrivée en tant que gestionnaire du SDIS 59, vous avez pu saisir la très haute importance de notre établissement. Malgré vos sincères engagements,

nous voyons bien au travers de nos visites de « casernes » une détérioration récurrente des conditions de travail des SPP ainsi qu'une sur sollicitation des Sapeurs Pompiers Volontaires (SPV) pour compenser la baisse des effectifs professionnels.

Pour rappel, les SPV sont des citoyens, étudiants, travailleurs ou demandeurs d'emplois qui assurent une mission de service public. Dans tous les cas, la diminution des effectifs SPP, le recours aux SPV de garde, aux contrats d'avenir et services civiques ne sont pas une solution pérenne pour la sécurité des citoyens et de nos collègues. Vos pompiers se fatiguent à compenser les carences humaines du département.

Si bien évidemment des économies sont à faire pour gérer le budget du département, certaines dépenses resteront incontournables pour maintenir le niveau de sécurité des citoyens. Et au vu de l'évolution des risques actuels, tueries de masse, risques technologiques, évolution de la réglementation, nous ne sommes pas prêts de voir les investissements diminuer ne serait-ce que pour mettre à jour le matériel usé et obsolète :

Un simple exemple est que nous nous dirigeons encore avec une cartographie en papier à l'heure du tout connecté !

M. LECERF ne s'est pas caché en nous indiquant, à travers différents communiqués de presse, que les SPP sont une variable d'ajustement et bien évidemment, nous le regrettons car finalement en fin de parcours, c'est bien le citoyen qui voit sa sécurité compromise et les sapeurs-pompiers supporter des conditions d'engagement nettement dégradées.

Il nous semble que dans ce contexte, la nouvelle D130 se veut l'application déguisée d'une doctrine : TROP DE FONCTIONNAIRES, TROP DE MOYENS.

Légitimement, nous craignons à l'échelle départementale l'application d'une telle doctrine qui a amené le dernier gouvernement à supprimer 9000 à 10000 policiers et gendarmes et ce, malgré l'actualité nationale et locale.

Nous vous remercions pour votre attention »

Monsieur le Président remercie Monsieur MIRLAND. Il confirme avoir répondu au courrier évoqué au nom de l'Administration. Par ailleurs, le document a été transmis aux représentants de l'Etablissement.

Il précise que l'Etablissement essaye de réaliser, au sein du CHSCT et en collaboration avec les représentants du personnel, des actions dans l'intérêt du SDIS.

Lors du discours de Sainte Barbe de lundi soir, le président LECERF a fait plusieurs annonces. Sur l'année 2016, des priorités sont axées sur l'investissement.

Lors d'un CHSCT, deux présentations ont été réalisées sur les CIS de CAMBRAI et AULNOYE-AYMERIES, CIS prioritaires en termes de reconstruction.

L'Administration prend donc bien en compte les problèmes relatifs aux conditions de travail.

D'ailleurs, le Président LECERF l'a très bien dit, la priorité mise sur l'investissement grâce à l'effort que le Département effectue pour le SDIS, est réalisée de manière à améliorer les conditions de travail des SPP et SPV.

Ensuite, le Président LECERF a annoncé ce lundi le recrutement de 60 SPP de 1^{ère} classe. Il y a donc bien une écoute compte tenu des conditions financières extrêmement difficiles. Il s'est aussi engagé sur le fait qu'il n'était pas question de prendre un quelconque risque pour la sécurité des Nordistes mais aussi pour les conditions de travail de l'ensemble des agents du SDIS.

Monsieur le Président affirme qu'une guerre peut toujours être menée sur différentes choses et autres. Maintenant, il faut venir dans des conditions de travail plus satisfaisantes. Lorsque l'Administration ne respecte pas un règlement ou autre, les représentants du CHSCT le font remarquer.

Il souligne que ces derniers ont transmis des questions supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour, ce qui est impossible dans le cadre d'un report de CHSCT.

Monsieur le Président ajoute qu'au moment où les représentants du personnel avaient émis l'hypothèse d'un CHSCT exceptionnel, il avait proposé que la question qu'ils souhaitent aborder soit inscrite au CHSCT prévu en décembre (celui qui devait avoir lieu aujourd'hui).

Par contre, au regard des circonstances actuelles, l'inscription de points supplémentaires n'était pas possible.

Monsieur le Président précise qu'il y a toujours eu un dialogue. Ce dernier continuera. Il ajoute avoir conscience que chaque SPP a une mission à assumer. Cela est aussi le cas pour les élus. Chacun est à sa tâche. Les agendas de fin d'année sont très compliqués pour les uns et les autres. Il faut essayer de retrouver du bon sens et de travailler dans l'intérêt général de l'Etablissement.

Monsieur le Président propose d'aborder le premier point à savoir le compte-rendu du pré-CHSCT du 9 septembre 2016.

Monsieur MASSIN demande une suspension de séance.

Après une suspension de séance de 5 minutes, les représentants du CHSCT regagnent la salle et la discussion reprend.

Monsieur DOURS prend la parole au nom des membres et demande à connaître la date du prochain CHSCT.

Monsieur le Président répond que la prochaine réunion est prévue début février.

Monsieur DOURS affirme que les membres souhaiteraient la tenue d'un CHSCT début janvier. En effet, de nombreux points ont été reportés, d'autres vont s'ajouter, le but étant de ne pas avoir un ordre du jour trop chargé en février.

Monsieur le Président souligne que le mois de janvier est très contraint avec les cérémonies de vœux.

Selon Monsieur DOURS, il y a toujours des événements comme les cérémonies de vœux en début d'année, du boulot, les vacances du milieu d'année... Il évoque aussi les présidentielles.

Monsieur le Président répond que les présidentielles ne concernent pas le SDIS et qu'elles n'empêcheront donc pas de travailler.

Monsieur PIWON évoque les priorités. Les vœux peuvent attendre. Il y a un mois pour les souhaiter. La sécurité et l'hygiène des agents du SDIS 59 sont en question. Il faut trouver une date.

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint explique que Monsieur THIERY a trouvé une date avec Monsieur HOUSSIN qui est la plus proche de la séance de ce jour. Il ajoute que l'important est le travail réalisé au quotidien. Le pré CHSCT est là pour marquer les événements. Si il y a une obligation d'organiser trois CHSCT par an c'est parce qu'il faut suivre les dossiers au moins trois fois par an, au cours de séances formalisées. Le travail doit se faire avant tout au quotidien et même en permanence.

Il ajoute avoir évoqué la veille même les réunions du CHSCT avec Monsieur THIERY. Lors de cette discussion, il a abordé le fait de travailler sur le CHSCT prévu après celui de février. Cela permettrait d'une part, d'être dans un prévisionnel offrant à tout à chacun la possibilité de bien se pré - positionner sur les dates et d'autre part, d'avoir au moins deux réunions calées sur le premier semestre.

Par ailleurs, il voulait également revenir à ce qui était prévu initialement dans le règlement du CHSCT à savoir les pré-CHSCT. En l'occurrence, il souhaitait programmer un pré-CHSCT avant celui du mois de février afin de dégrossir les dossiers et les présenter en instance officielle. Aussi, trouver une autre date avec les élus en janvier sera compliqué.

Selon Monsieur le Directeur Départemental Adjoint, il faudrait donc mieux planifier et revenir aux pré-CHSCT comme cela a été le cas le 9 septembre. Il rappelle que le but du CHSCT exceptionnel du jour est ici de faire le point sur le compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2016.

Monsieur VERCOUTRE affirme que Monsieur le Directeur Départemental Adjoint a fait de la rétention de procès-verbal pour le dernier pré CHSCT. Cela a amené la situation actuelle. Les représentants du personnel s'interrogent donc sur l'avenir des pré-CHSCT. Il précise qu'ils formaliseront donc certainement une demande de CHSCT exceptionnel.

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint explique ne pas tout comprendre. Concernant le compte-rendu du pré-CHSCT, il affirme que, dans la mesure où celui-ci n'était pas sincère, il ne souhaitait pas le présenter.

Par ailleurs, il souligne la nécessité de se mettre en ordre de bataille pour que les sapeurs-pompiers professionnels, volontaires ainsi que les PATS travaillent dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.

De plus, il estime que les pré-CHSCT sont complémentaires au CHSCT et permettent d'œuvrer de manière efficace au quotidien. Maintenant, si les représentants du personnel ne le souhaitent pas, cela ne lui pose pas de problème de les supprimer.

Selon Monsieur VERCOUTRE, un procès-verbal n'a pas besoin d'être sincère, il doit juste reprendre les propos tenus en réunion ce qui n'était pas le cas. Les représentants du personnel ont donc jugé qu'il y avait rétention du procès-verbal.

Monsieur le Président propose donc d'examiner le compte-rendu du pré-CHSCT du 9 septembre 2016.

Monsieur MIRLAND estime les débats passionnants et passionnés. Il s'adresse aux élus en affirmant que les trois CHSCT qui doivent avoir lieu annuellement sont des moments privilégiés car au bout il y a des hommes. Il précise qu'il n'y a aucun doute sur l'investissement des uns et des autres autour de la table.

Il évoque les conditions de travail, la D130 avec les effectifs qui baissent. A titre d'exemple, il cite AULNOYE AYMERIES, LE QUESNOY et principalement les nuits. Il mentionne aussi l'annonce d'un plan de 60 remplacements. Il affirme que tout cela se prend. Pour autant, l'Etablissement est loin du compte. Il affirme que les élus sont les relais de ce que les représentants du personnel essaient de porter au plus haut niveau. Les budgets de fonctionnement sont baissés et cela est validé. La baisse des dotations a forcément des conséquences sur les personnels. Ces derniers le vivent tous les jours. Actuellement, malgré ce que certains prétendent, les sapeurs-pompiers sont loin d'être nantis. Les conditions de la société sont de plus en plus défavorisées. Le service public est le seul maillon de la chaîne qui va dans certains endroits, dans certaines maisons. Pour autant, des effectifs et des moyens sont supprimés. C'est pourquoi les représentants du personnel se tournent vers les élus.

Il en profite pour remercier les élus qui sont souvent présents. Les absents sont aussi connus. Il demande à Monsieur LECERF d'arrêter de baisser les dotations. Entendre dire que « tout va bien » lors des Sainte Barbe ne satisfait pas les représentants du personnel.

Monsieur le Président donne la parole au Directeur Départemental Adjoint pour évoquer le compte-rendu du pré-CHSCT du 9 septembre.

1. Compte rendu du Pré CHSCT du 9 septembre 2016

• Présentation du parcours ARI

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint précise que ce dossier a été présenté de concert par le chef de centre de MAUBEUGE et le Commandant BOUCHE.

Le pré-CHSCT a confirmé qu'il s'agissait d'un outil intéressant. Toutefois, ce dernier a souligné la nécessité de points de vigilance sur certaines installations techniques, ce qui a d'ailleurs été fait.

Par ailleurs, il a été précisé que la mise en place d'une réflexion serait intéressante au niveau des outils de formation du SDIS 59.

En outre, il fallait faire en sorte d'étendre le principe de ce parcours et d'assurer son développement.

Enfin, deux points avaient été validés :

- ce point ne serait pas présenté au prochain CHSCT (celui d'octobre 2016),
- une réflexion sur le développement de cet outil, sa multiplication, sa généralisation serait entamée par le Groupement Formation/Sports.

Monsieur VERCOUTRE explique que ce parcours a été construit par les sapeurs-pompiers avec du matériel de récupération. C'est la preuve, une fois de plus, du manque criant de matériel pour la formation des sapeurs-pompiers. En effet, ces derniers sont obligés de construire eux-mêmes des outils de formation et ce, à cause d'un problème de budget. Apparaît ici aussi un problème de formation au niveau départemental. A cause de problématiques d'effectifs, moins de personnels sont envoyés en formation.

Monsieur VERCOUTRE termine en affirmant que ce parcours est une bonne initiative de ses collègues.

• Présentation du projet insertion handicap et inaptitude

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint souligne qu'il avait été validé en pré-CHSCT que ce dossier serait présenté à l'occasion d'un CHSCT. Il était également inscrit à l'ordre du jour du CHSCT de décembre. De fait, il sera présenté par Madame BATAILLE lors du CHSCT de début d'année. L'objectif était que les élus aient une présentation intégrale lors d'un CHSCT.

Monsieur VERCOUTRE constate que le projet insertion, handicap et inaptitude n'est pas terminé puisqu'il figure à l'ordre du jour. Etant donné qu'il faisait partie du pré-CHSCT et qu'un report à un prochain CHSCT est souhaité, il en déduit qu'il n'est pas finalisé. Ce dossier aurait dû être traité aujourd'hui.

Monsieur THIERY précise que le projet insertion, handicap et inaptitude a été vu en pré-CHSCT. Il y avait été décidé d'y apporter un certain nombre d'amendements en raison d'incompréhensions comme le fait que cela ne doit pas être la porte ouverte à tout reclassement sauvage ou qu'il faut décliner ce qu'est l'inaptitude etc...En conséquence, il a été donné mission à Flore BATAILLE de revoir systématiquement ce qui a été présenté en CHSCT, d'amender des éléments à l'aide des observations des représentants du personnel et d'effectuer des propositions. Ces dernières seront réalisées dans un CHSCT en séance plénière.

Monsieur THIERY précise qu'aujourd'hui, il s'agit d'un report de CHSCT exceptionnel qui portait sur le compte-rendu. On est donc toujours sur ce dernier et non sur la décision du projet.

Monsieur VERCOUTRE demande à Monsieur le Président si la réunion du jour porte sur la lecture d'un compte-rendu ou sur l'étude des points vus en pré-CHSCT.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit juste du compte-rendu.

Monsieur VERCOUTRE affirme qu'il n'y aura donc aucune évolution sur un pré-CHSCT qui s'est déroulé le 9 septembre, soit deux mois auparavant. La séance de ce jour va donc se limiter à la simple lecture d'un compte-rendu sans véritable étude des différents points. Les avis qui devaient être rendus ne le seront donc pas et le seront dans un prochain CHSCT. Selon lui, le CHSCT qui se tient est exceptionnel de par sa demande. Mais, il est nécessaire, comme dans tout CHSCT classique, d'étudier les points.

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint explique que l'ordre du jour est contraint. La procédure est exceptionnelle et doit être respectée. Elle doit rester exceptionnelle dans toutes ses composantes à savoir d'abord l'utilisation de la convocation d'un CHSCT exceptionnel. Si il y en a trop, cela ne relèvera plus de l'exceptionnel. Ensuite, elle doit rester exceptionnelle en ce qui concerne l'origine de la demande. En l'occurrence, la réunion a ici pour origine de porter à la connaissance des élus le compte-rendu de la réunion du pré-CHSCT du 9 septembre. Il ajoute qu'il se serait passé de ce travail.

Par ailleurs, Monsieur le Directeur Départemental Adjoint souhaite aborder les trois points qui apparaissent nouveaux et que les représentants du CHSCT ont souhaité inscrire : ENNEVELIN, ROUBAIX et LE QUESNOY.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de la demande des représentants du CHSCT.

Selon Monsieur VERCOUTRE, rien ne peut être décidé en pré-CHSCT. Il s'agit juste d'abattre du travail pour faciliter la compréhension des élus et éviter de perdre du temps en réunion. Les points vus et débattus en pré-CHSCT doivent être étudiés en CHSCT. Des préconisations doivent en découler. Le CHSCT du jour ne doit pas se limiter à la simple lecture du compte-rendu. Les représentants du CHSCT auraient souhaité que le projet soit présenté par Madame BATAILLE avec prise en compte des amendements effectués en pré-CHSCT.

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint propose d'aborder rapidement ce qui a été évoqué lors du pré-CHSCT puis de passer les dossiers de ROUBAIX, ENNEVELIN et LE QUESNOY.

Monsieur le Président rappelle que la présentation du compte-rendu du pré-CHSCT aux élus est une demande des représentants du CHSCT.

Monsieur PIWON affirme que le compte-rendu comporte de nombreux points avec votes émis en pré-CHSCT. Le but est de faire voter aux élus le compte-rendu finalisé avec les préconisations. Le problème avec le projet insertion, handicap et inaptitude est qu'il n'est pas finalisé. Il ne peut donc être voté.

Néanmoins, il propose d'avancer sur les points. Il ajoute qu'il reviendra sur les présentations des CIS comme CAMBRAI et AULNOYE-AYMERIES pour lesquels des préconisations ont été émises par les représentants du CHSCT. Maintenant, des décisions sont nécessaires.

- **Amélioration du Fourgon Compresseur**

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint explique qu'il avait été acté que ce point ne serait pas présenté au prochain CHSCT. Il s'agit du seul fourgon de ce type qui est concerné. Les modifications nécessaires ont été apportées.

- **Enregistreur de données SARRA**

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint rappelle que le sujet devait être approfondi avant d'être présenté en CHSCT.

- **Point sur les Commissions**

Un point a été réalisé par le Commandant BOUCHE sur les différentes commissions et notamment la Commission Habillement.

Concernant la Commission AES (Accidents d'Exposition au Sang), il était proposé que les représentants du personnel informent le PHSECT par mail, de leur intention de maintenir sa création ou non.

S'agissant de la mise en place d'une éventuelle Commission SDIS59, il était proposé qu'une étude sur sa nécessité soit menée.

- **Constitution de la cellule de veille RPS**

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint précise que ce point était inscrit à l'ordre du jour du CHSCT du 20 octobre et qu'il a été validé. La cellule est désormais active.

- **Compte rendu des visites HSCT**

Un travail a été effectué avec le PHSCT pour valider le principe des visites.

- **Modifications du kit NRBC dans les VSAV**

Il avait été acté que ce point ne serait pas présenté au prochain CHSCT. Des points de détail devaient être réglés comme le sanglage dans les ambulances.

Monsieur PIWON souhaite revenir sur la création des commissions. Normalement, des dates devaient être données courant novembre pour les commissions petit matériel, matériels roulants, personnels féminins. Sur ce dernier point, il ajoute que des visites ont eu lieu aux CIS DUNKERQUE et GRAVELINES et que d'importantes disparités ont pu être constatées au niveau des conditions de travail des personnels féminins. Il termine en affirmant qu'aujourd'hui, aucune date n'a été donnée.

Concernant la création de la commission personnels féminins, le Commandant BOUCHE plaide coupable pour le retard pris pour ce dossier. Cela devait effectivement être lancé en novembre. Des dates seront proposées dans la semaine. Il souligne qu'il a juste été difficile de désigner les participants. Fallait-il solliciter en priorité Madame MULLOT, seule représentante féminine au sein du CHSCT ? De plus, il était nécessaire de savoir si les représentants du personnel avaient des noms de participants pour cette commission élargie PATS/SPP/SPV. Des dates seront proposées très rapidement.

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint rappelle la consigne donnée au Commandant BOUCHE à savoir la participation de personnels féminins à cette commission. De plus, toutes les catégories doivent être prises en compte à savoir SPP, SPV et PATS. Il ajoute

qu'il faut tenir compte de la féminisation importante des personnels administratifs et techniques.

Monsieur VERCOUTRE souhaite revenir sur le point 3 (amélioration du fourgon compresseur). Il affirme que les représentants du personnel souhaitent une enquête suite au DGI concernant le fourgon compresseur du CIS CAMBRAI. La cabine de celui-ci comporte des champignons. Pour rappel, il s'agit d'un camion permettant de comprimer de l'air pour les bouteilles d'air. Le Lieutenant Colonel ALAVOINE aurait affirmé qu'il s'agissait de champignons non pathogènes. Les représentants du personnel souhaiteraient obtenir les analyses biologiques du champignon.

Par ailleurs, Monsieur VERCOUTRE doute qu'il y ait eu une analyse de l'air contenu dans le fourgon compresseur. Il s'agit d'un problème récurrent pour cet engin. Il s'était déjà posé l'année dernière, à la même époque. Le fourgon avait été infecté. Des préconisations avaient été formulées. Des travaux ont été effectués pour remplacer les cloisons avec de la résine. Apparemment, cela ne suffit pas. L'engin est actuellement stocké à l'extérieur, sous une tente chauffée. Une enquête est donc souhaitée.

Le Commandant BOUCHE confirme qu'il s'agit d'une récurrence. Il s'agit d'un champignon volumineux sur plusieurs mètres carrés, qui se développe librement entre deux cloisons, la cloison extérieure et la paroi intérieure du fourgon compresseur. C'est donc visuellement très impressionnant. Le champignon n'est pas émetteur de spores. Or, les seuls champignons pathogènes pouvant provoquer des difficultés respiratoires sont les champignons émetteurs de spores c'est-à-dire de microparticules.

Il affirme s'en être entretenu avec le Lieutenant Colonel TRIQUET lors de la Sainte Barbe à la Préfecture. Selon ce dernier, pour ce matériel, le problème est insoluble. De plus, toujours selon le Lieutenant Colonel TRIQUET, il faudrait réfléchir à la dotation d'un autre fourgon compresseur au CIS CAMBRAI. Actuellement, les techniciens s'occupent du dossier tout comme la pharmacienne chef.

S'agissant de la présentation d'un rapport d'analyse, le Commandant BOUCHE précise qu'il va s'en enquêter auprès d'elle. Par ailleurs, il se demande si l'enquête CHSCT suite à DGI est adaptée à ce type de dispositif alors que tous les services compétents du SDIS sont à pied d'œuvre. En revanche, il convient que les représentants du CHSCT doivent être dans la boucle et qu'il faut communiquer sur le sujet.

Il va donc se rapprocher des Lieutenants Colonels TRIQUET et ALAVOINE pour obtenir des informations précises et écrites qu'il transmettra via le secrétaire du CHSCT. Mais, à priori, en dehors de l'impact visuel désastreux, il n'y a pas d'atteintes potentielles pour les agents travaillant avec ce matériel.

Monsieur le Président affirme que le sujet sera tout de même suivi de près.

Monsieur VERCOUTRE affirme qu'il pourrait y avoir des microparticules. Ce qui est inquiétant c'est ce qu'on ne voit pas. Il ignore si le Lieutenant Colonel ALAVOINE a dans ses yeux une analyse biologique de l'air. Mais, c'est ce que demandent les représentants du personnel. En effet, personne n'a de certitude sur la question.

Monsieur PIWON déclare revenir aux fondamentaux. En cas de DGI saisi, il faut une enquête. A partir de là, des préconisations seront prises. Il faut peut-être demander l'expertise d'un laboratoire ou d'une société extérieure.

Selon le Commandant BOUCHE, le champignon ne s'est pas développé dans la cabine mais entre la paroi intérieure et la paroi extérieure.

Monsieur le Président propose d'étudier la possibilité de remplacer provisoirement le matériel.

Le Commandant BOUCHE répond que c'est ce qu'a prévu de faire le Lieutenant Colonel TRIQUET.

En réponse à Monsieur PIWON, il précise que certains DGI formalisés ne permettent pas d'appliquer la procédure et d'exercer les missions relevant de la prévention des risques professionnels. A partir du moment où tous les services compétents de l'Etablissement sont déjà sur le dossier et que la communication est effectuée correctement, est-ce que cela vaut le coup de formaliser une enquête ? Les outils sont limités et inadaptés à ce type de demandes. Les outils enquêtes CHSCT sont également inadaptés pour d'autres demandes comme celles relatives aux risques psychosociaux. Pour autant, les services de l'Etablissement travaillent et règlent les questions.

Monsieur le Président précise que l'engin est hors service pour le moment. Il n'y a donc pas de danger immédiat.

Monsieur GADAUT comprend qu'il n'y a pas de problème concernant le remplissage des bouteilles. Le problème réside dans la cabine et le fonctionnement. De plus, il constate que l'engin est rangé sous une toile avec chauffage, éventuellement durant l'hiver. C'est donc un milieu humide. Automatiquement, cela ne peut qu'aider la progression du champignon. Il propose donc de stocker le véhicule dans un endroit sec et de traiter le problème à sa source (entre les deux tôles de la cabine) au moyen d'un produit. Si cela a été effectué et que le champignon est revenu, il faut alors recommencer.

Monsieur le Président explique que l'engin ne sera pas remis en service tant que le problème ne sera pas résolu.

Monsieur MIRLAND revient sur les gilets pare-balles qui ont été mis en place suite à l'EURO et qui sont en opérationnel. Il souhaiterait connaître les évolutions sur ce dossier. De plus, il évoque un point positif à savoir l'arrivée des sacs VSAV dans les compagnies. Même s'ils arrivent au compte-goutte, ils arrivent tout de même. Il s'agit là d'une véritable prise en considération des personnels.

S'agissant des gilets pare-balles, Monsieur le Directeur Départemental Adjoint explique que des formations et exercices ont eu lieu. Les forces spécialisées de Police en lien avec le Commandant DESCAMPS travaillent à l'utilisation de ces matériels. Les équipes dotées de gilets pare-balles comme au CIS VILLENEUVE D'ASCQ ont été impliquées dans des exercices. Au travers des informations, formations et exercices, les agents ont les moyens d'utiliser le matériel de manière satisfaisante. Tout n'est pas fait mais c'est en cours.

2. Point sur les RPS au CIS ROUBAIX

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint explique que le signalement relatif aux RPS au CIS de ROUBAIX lui a été fait au mois d'août par le Commandant ISTRIA à l'occasion de la visite de la caserne de LOMME. Il a alors demandé la mise en place d'une réunion début septembre. La réunion a eu lieu le 9 septembre. Il souligne qu'il parle sous le contrôle du psychologue du travail, Monsieur Rodrigue BAUCHET. Ce dernier a commencé à rencontrer les équipes dans le courant du mois d'août afin d'établir un diagnostic de la situation. La réunion de septembre a permis de balayer l'historique et les événements ayant conduit à la situation particulière au CIS de ROUBAIX. Le psychologue du travail a pu identifier un sentiment d'insécurité grâce aux témoignages des trois équipes, sentiment lié aux incivilités particulièrement développées sur le secteur de ROUBAIX. Face à cela, un groupe de travail pouvant s'apparenter à la cellule de veille RPS validée lors du dernier CHSCT, composé des différents services et représentants du personnel, a défini un plan d'actions à court, moyen et long terme avec une volonté de sécuriser le site. L'accent a aussi été mis sur la collaboration avec les services externes comme la Police Nationale, Municipale et les services hospitaliers

de manière à ce que le temps passé aux urgences pour la prise en charge des victimes soit le plus court possible. Une formation sur la sensibilisation et la prise de recul face aux violences a également été proposée aux personnels. Des formations sur « Comment désamorcer l'agressivité en intervention » sont en cours ou vont prochainement commencer, en lien avec le Capitaine LHERMET.

Monsieur BAUCHET confirme que les formations ont commencé cette semaine.

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint affirme que d'autres pistes d'action sont envisagées. Il faudra les travailler au sein du CIS de ROUBAIX. Il cite l'expérimentation de la rotation des équipes sur les engins pour faire en sorte par exemple que l'équipe qui est à la 1 puisse souffler et ne pas être systématiquement engagée en intervention. Ce seront des choix à effectuer au sein du CIS. Un accompagnement individuel par le SSSM est aussi prévu. Ainsi, tout agent du CIS ROUBAIX peut, s'il le souhaite, être écouté par le service de Santé et ses psychologues. Des échanges de garde sont également envisagés pour les agents volontaires. Il s'agit de pistes de travail qui ne sont pas forcément formalisées.

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint évoque une autre réunion au mois d'octobre. La dernière a eu lieu récemment. Le plan d'actions a été revisité. Tout ce qui était prévu sur la sécurisation du site a été réalisé ou presque. Concernant les relations avec les services externes, une réunion a eu lieu en mairie de ROUBAIX avec le Commissaire de Police et le chef de la Police Municipale. Des propositions ont été faites par ce dernier et appuyées par Madame CONNELL, adjointe et administratrice au CASDIS. Il s'agit de travailler le partenariat entre la Police Municipale et les SP pour faire en sorte que ces derniers puissent avoir le concours de Police Municipale et avoir accès à l'information détenue au centre de vidéosurveillance actif 24h/24h sur ROUBAIX. Cela permettra, si les procédures entre le CTA-CODIS, le CIS ROUBAIX via le stationnaire et la Police Municipale sont affinées, d'avoir des informations avant de partir en intervention. Par exemple, si des personnes mal attentionnées attendent sur place. Cela permettra d'éviter des situations de guets-apens. Il est dans l'intérêt du SDIS de travailler ce partenariat non seulement avec les services de Police mais aussi avec les services hospitaliers. Dans ce dernier cas, c'est le Docteur JANKOWIAK qui s'en occupera.

Monsieur PIWON explique que les préconisations émises sur le secteur de ROUBAIX, notamment avec les personnels, pourraient être généralisées sur l'ensemble du Département. En effet, les incivilités et les agressions à l'égard des SP se multiplient depuis les derniers mois. Il y a bien une procédure administrative de porter plainte accompagnée d'une synthèse pour faire remonter les incivilités. Mais le problème n'est pas réglé. Si cela fonctionne sur ROUBAIX, cela doit être généralisé à l'ensemble du Département.

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint affirme que cela fait partie de l'objectif sous-jacent. Il ne faut pas dramatiser la situation du CIS ROUBAIX, il n'y a pas que ROUBAIX. Il y a en effet le reste du Département et même le reste de la France. Les incivilités sont partout. Il fallait canaliser la situation à ROUBAIX, il en allait du bien-être des agents. Il faut toutefois être prudent et ne pas créer de problème là où il n'y a pas d'incivilités.

Il donne ainsi raison à Monsieur PIWON. Si cela marche sur ROUBAIX, il faudra l'étendre. Si l'Etablissement parvient à concrétiser les choses avec la Police Municipale et la Police Nationale (ces dernières ont des conventions d'intervention sur le secteur de ROUBAIX), ce travail pourra alors profiter au niveau national. La réflexion doit être partagée avec d'autres structures.

Il ajoute qu'actuellement, dans les SDIS, il n'y a pas de règles, de conventions, de consignes ou de protocoles, de travail entre Police Municipale et SP. Il le regrette.

Selon Monsieur THIERY, il avait été acté pour la cellule de veille RPS et le déclenchement pour ROUBAIX de capitaliser systématiquement les choses réalisées en termes de RETEX de manière à ce que cela intègre le plan de prévention des RPS.

La capitalisation de ce qui a été fait à ROUBAIX comme au QUESNOY a vocation à être revu en commission RPS pour intégration au Document Unique et au plan de prévention.

Monsieur le Président affirme être tout à fait d'accord avec l'intervention de Monsieur PIWON. Il est scandaleux et intolérable qu'un SP en exercice puisse être agressé dans l'exercice de sa mission. Tout sera réalisé pour l'empêcher. Un rapprochement avec la Police Municipale est donc important. Ceci étant, certains secteurs sont beaucoup plus touchés que d'autres. Il cite les secteurs urbains.

Monsieur TETAERT relate une intervention pour feu en date du 30 novembre durant laquelle le FPT de ROUBAIX a été victime d'un nouveau guet-apens dans le quartier de l'ALMA. Un SP a été blessé par un jet de pavé dans la jambe. Une plainte a été déposée. Les SP sont encore choqués aujourd'hui.

Dans la démarche entreprise au sein de la cellule de veille RPS, beaucoup de points du plan d'actions restent en rouge. Il explique que le Directeur Départemental Adjoint a mis des codes couleur. Quand c'est vert, c'est bon. Quand c'est rouge, ce n'est pas bon. Il cite notamment l'attente de trois quarts d'heures au CH PROVO. Les trois ambulances de ROUBAIX attendent dans la salle d'attente. Le maire de ROUBAIX, Monsieur DELBAR est membre du Conseil d'Administration de l'hôpital de ROUBAIX. Ne pourrait-il pas faire un effort pour que les SP passent plus vite ?

Monsieur le Président explique que c'est prévu.

Monsieur TETAERT affirme que le problème est soulevé depuis le mois d'août et que cela n'avance pas. Monsieur JANKOWIAK a pris l'initiative de parler avec le chef des urgences de ROUBAIX mais aucun retour n'est effectué. Il n'y a pas de note de service des urgences de ROUBAIX selon laquelle l'infirmière prend les SP en priorité. Il précise que les SP font un bilan au SAMU et que, s'ils ramènent la victime au CH, cela signifie qu'il s'agit d'un cas grave nécessitant une hospitalisation immédiate.

Selon Monsieur TETAERT, les élus peuvent aider les pompiers car ils ont des collègues qui siègent dans les conseils d'Administration.

Lors de la dernière réunion, il aurait souhaité aussi avoir une réponse sur les demandes de stages mais il n'y avait pas de représentants des Ressources Humaines. Les collègues auront-ils une priorité ou seront-ils plus facilement acceptés dans ces stages ?

Au niveau de la sécurité en intervention, il précise que les forces de Police sont attendues, notamment dans les quartiers sensibles où rien n'est fait.

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint explique que les Commandants ISTRIA et BOURGOIS étaient présents à la réunion en mairie de ROUBAIX. Le Maire s'est engagé en tant que Président du Comité de surveillance de faire en sorte d'intervenir au niveau du service des urgences. Toutefois, le Docteur JANKOWIAK est toujours mobilisé pour prendre contact. En effet, il est parfois plus efficace de travailler en relations humaines, entre médecins qui gèrent le Pôle des urgences et le médecin de SP. Si il n'y a pas de terrain d'entente, une intervention sera alors demandée à Monsieur DELBAR. Il s'agit ici d'une action à moyen terme.

S'agissant des stages, le Lieutenant Colonel BAUDEMONT est en train de travailler sur le calendrier des formations 2017. Il s'agit de moyen terme aussi.

Le Lieutenant Colonel MOLIERE explique que les priorisations sur les stages s'effectuent à trois niveaux. Le chef de centre priorise ses agents au sein de son centre. Ensuite, le chef de

groupement priorise par rapport à l'ensemble des centres de son groupement. Enfin, une réunion d'arbitrage a lieu au niveau de la DIRFOR en présence du Directeur.

Au niveau du groupement, le Lieutenant Colonel MOLIERE affirme avoir fait preuve, dans la mesure du possible, de bienveillance à l'égard des demandes de stages des SP du CIS de ROUBAIX. Il faut toutefois maintenir une certaine égalité de traitement. Il ne faut pas priver les autres SP de stage sous prétexte qu'il y a une demande forte des SP du CIS de ROUBAIX pour les mêmes stages.

S'agissant des temps d'attente aux urgences, l'arrivée au CH et le départ du CH doivent être acquittés sur le statut. Or, sur ROUBAIX, comme le CH n'est pas très loin du CIS, les chefs d'agrès avaient pris l'habitude de ne pas acquitter le départ du CH. Ces données manquaient donc pour discuter avec le chef des urgences.

Maintenant, le message est passé au niveau du CIS ROUBAIX. Le Lieutenant Colonel MOLIERE demande également aux représentants du personnel de faire œuvre de pédagogie auprès de leurs collègues. Une équipe semble avoir encore des difficultés avec les statuts.

Monsieur TETAERT confirme que le mot est passé. Il souligne toutefois avoir l'impression que l'Etablissement fait plus confiance aux statuts qu'aux remontées des agents. Il faudrait peut-être cesser de faire confiance aux données informatiques et de faire plus confiance aux agents.

Par ailleurs, il évoque les demandes de mutation. Qu'en est-il pour les agents ?

Monsieur THIERY explique ne pas avoir une vague de demandes de sorties de ROUBAIX. Il vérifiera tout de même le tableau des demandes de mobilités.

Monsieur PIWON affirme, sans avoir participé aux réunions RPS sur le secteur de ROUBAIX, se poser une question sur les casernes lilloises. Ainsi, habituellement, pour les sorties durant la braderie, il y avait automatiquement la Police au départ des secours. Ce système ne serait-il pas transposable sur les secteurs roubaisiens à risques. Ainsi, les départs ne pourraient-ils pas se faire avec la Police Municipale ?

Selon Monsieur le Président, cela semble compliqué techniquement à réaliser et risqué au niveau du temps d'intervention.

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint explique que la notion est en train d'être travaillée avec la Police Municipale. Il s'agira d'une action sur le long terme. Cela ne sera pas systématique car la situation ne sera confortable ni pour les policiers municipaux ni pour les SP. Cela n'est pas nécessaire pour certains secteurs. Il faut définir les moments où la présence de la Police Municipale est nécessaire et les moments où elle ne l'est pas. Il s'agit de ne pas systématiser même si il y a une écoute et du potentiel à Roubaix avec une soixantaine de policiers. Il serait dommage d'intervenir au quotidien en insécurité alors qu'il est possible d'en bénéficier. De plus, les SP n'ont pas la compétence pour assurer leur propre sécurité. Les policiers municipaux sont ici capables d'apporter un plus.

Monsieur GDAUT, détenteur de la délégation Sécurité sur la commune de WATTRELOS, commune disposant d'une Police Municipale (PM), ignore si faire sortir la PM sur les appels pompiers et la faire travailler en jumelage avec les SP fait vraiment partie de ses prérogatives premières.

Par contre, il propose que les agressions subies par les SP soient notées au CTA. Ainsi, en cas d'appel du CTA sur le secteur où a eu lieu l'agression, il y aurait automatiquement un appel à la Police Nationale pour envoi des BAC sur l'intervention. Ces dernières sont beaucoup plus disponibles. Les agresseurs en face réagiront différemment. En effet, ce n'est pas dans les prérogatives des PM d'intervenir.

Il recommande aussi de travailler de manière simultanée sur ROUBAIX et TOURCOING. Il cite le feu de la veille sur HALLUIN où une ambulance de BOUSBECQUE est intervenue en renfort. Il faut savoir identifier les interventions nécessitant plus de personnels.

La Police rencontre les mêmes problèmes. La question des pompiers relève plus d'une réunion avec l'ARS ou les différents centres. Lorsque la Police, Municipale ou Nationale, doit mettre un individu en cellule, elle doit au préalable passer par l'hôpital pour un contrôle de l'état de santé de ce dernier. Il y a alors aussi 30 à 40 minutes d'attente.

Monsieur le Président affirme que tout le monde est d'accord pour avancer et essayer de trouver des solutions sur l'insécurité.

Monsieur TETAERT évoque les effectifs. Avec la D130, le nombre de SP à la garde à ROUBAIX est baissé à 21. Le recours aux SPV permet de parvenir à 24. Le sous-effectif est croissant et permanent. C'est au quotidien. 3 ou 4 SP en plus à la garde ne serait pas un luxe. Il ajoute que les SPV ne sont présents que la nuit puisqu'ils travaillent en journée.

3. Point sur la logistique ENNEVELIN

Monsieur BAUCHET propose de mettre ENNEVELIN sur la prochaine cellule de veille. La date devrait être fixée au 19 décembre. Il s'agira d'évoquer les situations et vécus individuels ainsi que de mettre en place une méthodologie précise d'intervention dans le service d'ENNEVELIN.

4. Points sur les RPS au CTA Le Quesnoy

Monsieur THIERY explique que la cellule de veille RPS a été déclenchée le 14 novembre suite à l'alerte posée après la visite HSCT au CTA LE QUESNOY. Après des échanges sur l'historique ainsi que sur le plan d'actions, proposé précédemment par le psychologue du travail et partiellement abouti, un travail a été effectué sur des pistes d'amélioration qui devraient intégrer le plan de prévention.

Le travail a d'abord porté sur le passage en CTA c'est-à-dire les durées d'affectation. Ensuite, il a été intéressant de travailler sur les leviers en termes de facilitation à la mutation. Il cite la possibilité de permettre sur une durée de quatre ou cinq ans une sortie plus contractuelle que celle prévue dans le règlement mobilités actuel. D'ailleurs, une réunion sur les critères de la mobilité va se tenir prochainement.

Un travail est aussi à réaliser sur le métier d'opérateur. Le médecin de prévention a proposé d'évaluer lors de la visite annuelle, non pas l'aspect physique mais la charge mentale que représente le poste de travail au niveau des prises d'appel.

Un travail reste à accomplir sur la transparence et la réécoute des appels. Cela crée en effet des problématiques de « flicage ».

Monsieur THIERY évoque également le fait d'étendre le déclenchement de l'unité de secours psychologique prévue pour les SP aux opérateurs CTA. Il affirme penser notamment à certains opérateurs CTA qui ont eu des victimes dont le décès a été constaté par téléphone en direct. L'unité de secours psychologique aurait alors tout son rôle.

Ce signalement relève d'une situation individuelle. Un deuxième cas s'est ajouté suite à un signalement des représentants du personnel. Le premier cas concernait une personne affectée depuis 13 ans sur le même poste d'opérateur CTA. L'usure professionnelle sur ce type de poste a été constatée par la médecine. Un Conseil Médico Social (CMS) est prévu la semaine prochaine et devrait permettre de statuer sur la mobilité de cet agent.

Un deuxième cas a fait l'objet d'une évaluation médicale et devrait également déboucher sur un CMS.

Selon Monsieur THIERY, tout cela mérite d'être revu en commission RPS pour que l'ensemble des préconisations exposées et issues de la cellule de veille soit instauré dans le plan de prévention.

Monsieur VERCOUTRE revient sur les propos de Monsieur THIERY selon lesquels le plan de prévention serait partiellement abouti. Il s'agit pour lui d'un euphémisme. Lors de la réunion, il a été clairement dit que le plan de prévention n'a pas du tout été lancé.

Par ailleurs, une situation individuelle est évoquée. Il relate que les représentants du personnel s'étaient déplacés pour deux DGI que l'Administration avait tenté de requalifier. A l'occasion de la réunion, le chef de centre a fait part de la volonté de 50% de l'effectif de partir. Les conditions de travail au CTA LE QUESNOY ne sont donc pas attractives. Les SP n'ont pas signé pour décrocher un téléphone. Il revient sur ROUBAIX et le faible nombre de demandes de mutation. Il souligne que les SP n'ont pas la culture de reculer. C'est le cas pour les SP de ROUBAIX. Ce n'est pas parce qu'ils ont d'importants soucis sur le secteur qu'ils vont demander leur mutation. Aussi, le faible nombre de demandes de mutation à ROUBAIX n'est pas un repère par rapports aux conditions de travail désastreuses endurées. Un état des lieux des motivations des personnels a été réalisé. Le poste doit être valorisé. Des tests de recrutement psycho techniques avec le médecin de prévention ont été évoqués. Cela pourrait valoriser le profil des agents intégrant le CTA. Une formation lors de la FAE Sergent a été abordée. Mais, de telles FAE ne se font plus. Favoriser la mutation constituait une autre piste.

Par ailleurs, il souligne un problème d'encadrement et d'effectifs au niveau du CTA. Il manque un officier de liaison avec le CODIS.

Autre piste : un entretien annuel avec le psychologue ou le médecin de prévention pour déceler les signes d'usure.

L'anticipation de la réforme de la filière a été évoquée. Actuellement, le CTA-CODIS, y compris celui de VILLENEUVE D'ASCQ, comporte beaucoup de chefs de salle qui sont sergent chef. Il n'y a pas eu d'anticipation et bientôt, des RPS risquent d'apparaître. Des agents vont perdre leurs fonctions de chef de salle puisqu'ils sont sergent chef et bloqués à leur grade.

De nombreux plans de préventions sont réalisés au niveau des CTA mais leur concrétisation ne semble pas beaucoup avancer.

Monsieur le Président explique avoir reçu avec Monsieur THIERY une personne concernée. Il s'était engagé à se rendre sur le site du QUESNOY. Il faudra donc fixer une date.

Monsieur THIERY confirme qu'il y a beaucoup de préconisations et de choses à faire. Cela doit être effectué de manière intelligente et collective. Ce qui est constaté au QUESNOY ne doit pas servir qu'au QUESNOY. Il s'agit donc d'un travail beaucoup plus large.

Ensuite, il explique que des situations d'usure telles que constatées peuvent provenir non pas de l'organisation du travail mais des relations de travail. Il est donc nécessaire d'aller plus loin dans le relationnel de travail. Au CTA LE QUESNOY, il y a un îlot VALENCIENNES et un îlot CAMBRAI. L'un et l'autre ne se parlent pas. Aussi, quand CAMBRAI « déborde », VALENCIENNES ne prend pas le relais. De même, quand VALENCIENNES « déborde », CAMBRAI ne prend pas le relais. Cela signifie qu'il y avait donc déjà dans les relations de travail un terrain propice à une usure prématurée au travail. Par conséquent, le relationnel au travail doit être intégré dans les mesures. Les exemples sont nombreux. Le travail réalisé est relativement exhaustif. Maintenant, il faut le mettre en œuvre progressivement et intelligemment sur l'ensemble du Département et pas seulement sur un site.

Monsieur MIRLAND affirme que les personnels ne sont pas à l'origine de la réorganisation des CTA CAMBRAI et VALENCIENNES. Les problématiques d'ordre relationnel mises en place par la suite ne relèvent donc pas de leur responsabilité. Il précise qu'à l'époque, cinq agents ont muté et ont été accompagnés vers d'autres CIS.

Par ailleurs, il évoque le CTA central de VILLENEUVE D'ASCQ qui vient faire de l'ombre au fonctionnement du CTA LE QUESNOY. Il cite les nombreux bruits de couloir sur le sujet et les choses à l'étude au CTA VILLENEUVE D'ASCQ. L'avenir des agents au CTA LE QUESNOY est incertain.

Après avoir précisé que les représentants du personnel n'ont pu participer au début de l'enquête sur les RPS à LE QUESNOY, Monsieur MIRLAND affirme qu'auparavant, il n'y avait pas de problèmes de RPS dans les CTA. Aujourd'hui, il y a de nombreux problèmes. Des questions se posent donc peut-être en matière d'organisation du travail. De plus, au niveau départemental, il met en garde contre l'idée de faire du métier d'opérateur un métier à part et de mettre en place un nombre de points pour les mutations. Cela mettrait en concurrence des agents qui travaillent dans un CIS comme ROUBAIX. Ces derniers ont des problèmes différents mais méritent tout autant de muter. Monsieur MIRLAND précise que d'autres réunions permettront d'échanger sur le sujet et d'effectuer des préconisations distinctes.

Monsieur PIWON souhaite savoir si une date de passage est fixée pour le site d'ENNEVELIN. En effet, un agent sur place a des préconisations en termes de travail (charges lourdes etc.) et rien n'est respecté. Est-il donc possible de fixer une date rapidement qui permettrait aussi d'effectuer une revue complète du site ?

Monsieur le Président demande une réponse mais précise qu'il s'agit du point précédent et qu'on ne devrait normalement pas y revenir.

Monsieur BAUCHET explique qu'une réunion s'est tenue avec le médecin de prévention, le chef de service et lui-même pour traiter de la situation individuelle évoquée. Il a été convenu qu'au retour de l'agent, une étude serait réalisée sur le poste par le médecin de prévention dans le but de déterminer si l'état de santé de l'agent était compatible avec le poste. Il s'agit là de la réponse à la situation particulière.

Monsieur FLAMENT ajoute que l'agent en question s'est aussi vu refuser son 80% pour le mercredi. Il veut savoir si Monsieur BAUCHET est au courant.

Ce dernier répond que cela a été évoqué avec le chef de centre.

Monsieur FLAMENT affirme que la demande de 80% pour le mercredi avait été validée par le chef de site. Par contre, le chef de centre avait mis son veto.

Monsieur BAUCHET explique que l'agent est à 80% et qu'on lui demande de venir travailler le mercredi après-midi. Cela sera évoqué à nouveau sur place avec le médecin de prévention.

S'agissant de la situation collective, elle relève de la cellule de veille RPS. Il faut d'abord déterminer la méthodologie d'intervention. L'objectif de la cellule de veille est de bien réfléchir et de bien définir la manière d'intervenir sur cette situation très particulière et très difficile. Il précise que la date de la réunion sera fixée très rapidement.

Monsieur PIWON affirme que le problème du SDIS est de coordonner tout le monde et de trouver des dates. En attendant, des agents sont en arrêt-maladie, sous pression ou continuent de travailler mais ne voient pas les choses avancer. Les situations urgentes demandent de la rapidité et de la coordination. Il ne faut pas attendre x mois.

Monsieur TETAERT annonce que les représentants du CHSCT demande le déclenchement d'une enquête suite au DGI à LOMME signalé le 1^{er} décembre.

Monsieur DOURS précise qu'il ne s'agit pas d'une situation individuelle puisqu'il y a déjà eu un DGI pour les mêmes faits de harcèlement. Une enquête du CHSCT est donc préconisée et ce, afin de connaître les tenants et les aboutissants. En effet, deux personnes différentes ont signalé un DGI.

Monsieur le Président remercie l'assistance et lève la séance à 11h10.

Le SECRÉTAIRE ADJOINT

Mme Barbara LEROY
LAIDEBEUR

Le SECRETAIRE

M. François MASSIN

Le PRÉSIDENT

M. Jacques HOUSSIN